



..... COMMUNIQUÉ DE PRESSE .....

## Taxe sur les services digitaux Suite aux nouvelles menaces pesant sur la filière Vin, la FEVS demande une action urgente du Gouvernement

**Paris, le 3 décembre 2019 — En réponse à la taxe sur les services digitaux adoptée par la France, les autorités américaines ont publié hier (heure de Washington DC) une liste de produits français pouvant faire l'objet de mesures de rétorsion dès le mois de janvier 2020. Les vins mousseux français, qui représentent près de 700 millions d'euros d'exportations annuelles vers les Etats-Unis, figurent sur cette liste.**

*« Nous déplorons bien évidemment cette annonce qui, après le litige sur Airbus, cible une nouvelle fois les vins français et toujours dans le cadre d'un différend entre la France et les Etats-Unis qui ne concerne en rien notre secteur » s'insurge Antoine Leccia, Président de la FEVS.*

Avec près de 700 millions d'euros, les vins mousseux représentent près de 40% des exportations totales de vins français aux Etats-Unis sur les douze derniers mois. S'ils étaient confirmés, les droits américains viendraient frapper une filière déjà fortement impactée par les droits de 25% imposés par les Etats-Unis depuis le 18 octobre sur les vins tranquilles.

*« Au cours des derniers mois, le Président américain a menacé à plusieurs reprises de taxer les vins français en réaction à la décision prise par la France d'adopter une taxe sur les services digitaux au plan national. La liste publiée hier par les autorités américaines n'est donc malheureusement pas une surprise » poursuit le Président de la FEVS.*

*« Depuis six semaines déjà, nos entreprises sont fortement touchées par les suites du contentieux Airbus. Il faut éviter de créer de nouveaux problèmes. Il reste désormais un mois aux autorités françaises pour trouver un accord avec les Etats-Unis sur les services numériques et éviter que ces droits n'entrent en vigueur. Il faudra ensuite que la France et ses partenaires européens redoublent d'efforts sur le dossier Airbus.*

*« Nous appelons donc solennellement le Président de la République à prendre, dès aujourd'hui, toutes les initiatives qui s'imposent, au plan national, bilatéral et international, pour que notre secteur ne paye pas le prix des choix économiques et politiques pris par la France », conclut Antoine Leccia.*

Au cours des douze derniers mois (chiffres disponibles à fin septembre 2019), la France a exporté 4,1 millions de caisses de 9 litres de vins mousseux, pour un chiffre d'affaires d'environ 690 millions d'euros. Les vins mousseux représentent près de 40% en valeur et 20% en volume des exportations totales de vins français aux Etats-Unis.